



mission patrimoine religieux

18^e Bulletin

Le conseil d'administration de Mission Patrimoine Religieux désire remercier tous les participants du 15^e colloque qui s'est déroulé au Couvent Sainte-Anne à Lachine le vendredi 28 mai dernier. Lors de cette magnifique journée de printemps, nous avons pu profiter d'excellentes conférences données par M. Pierre Lucier, titulaire de la Chaire de recherche Fernand Dumont, M. Gilles Routhier, vice-doyen à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval ainsi que M. Pierre Thibault, architecte.

Nous souhaitons remercier grandement ces conférenciers qui ont su nous apporter un éclairage nouveau sur la Transmission du sens, thème abordé dans notre plan triennal portant sur la Transmission, l'Éducation et la Formation au patrimoine religieux. La journée s'est terminée avec la présentation d'une pièce de théâtre, *Ni noir, ni blanc*, portant sur l'histoire des communautés religieuses au Québec. Nous désirons remercier le Théâtre des Petites Lanternes qui nous a présenté cette pièce. Finalement, nous remercions de tout cœur Les Sœurs de Sainte-Anne pour leur accueil chaleureux

dans leur couvent ainsi que Murielle Gagnon, responsable du Centre historique des sœurs de Sainte-Anne, et toute son équipe qui nous ont accueilli et offert des visites du Centre historique et de la magnifique chapelle conventuelle. Un merci spécial également à Marjorie Deschamps, responsable des communications au Centre historique des Sœurs de Sainte-Anne qui a animé la journée avec beaucoup d'enthousiasme.



DANS CE NUMÉRO :

Des nouvelles du conseil d'administration	2
Plan d'action et calendrier des rencontres	3
Allocution lors du colloque de la Société des musées québécois	4
Diffusion d'un reportage à Radio-Canada	6
Exposition virtuelle <i>De la graine à l'assiette</i>	7

DES NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a repris ses activités régulières après une pause pour la période estivale. Déjà, nous nous affairons à la planification du prochain colloque 2011 qui aura pour thème l'Éducation.

Nous désirons en profiter pour remercier sœur Lise Tanguay, a.m.j., pour son apport et son soutien à Mission Patrimoine Religieux. Sœur Tanguay a malheureusement dû remettre sa démission du conseil d'administration puisque le projet de *Lieu de mémoire habité* des Augustines de Québec et pour lequel elle est très impliquée l'a obligé à revoir certains engagements. Nous souhaitons aux Augustines et à sœur Tanguay en particulier, beaucoup de succès dans ce très beau projet dont nous suivrons l'évolution de près.

En remplacement de sœur Tanguay, le conseil d'administration a coopté M. Marc-André Gingras, missionnaire du Sacré-Cœur. Ce dernier a accepté avec

joie de participer à notre corporation.

Nous désirons également vous souligner que quatre membres religieux actuellement au conseil d'administration auront complété deux mandats à la fin de cette année et qu'ils ne pourront donc plus renouveler leur participation au conseil d'administration.

Ces membres sont Sœur Danielle Dubois, c.n.d., vice-présidente, M. Réal Lévêque, p.s.s., trésorier, Mgr Hermann Giguère ainsi que Sœur Rollande Jacques, s.c.q. Il faut donc prévoir que quatre postes, pour des membres religieux seront à combler. Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale de 2009, il a été voté que le conseil d'administration de MPR doit être composé de neuf membres dont six membres religieux et trois laïcs. Il nous faut donc penser dès maintenant à trouver des religieux et religieuses qui pourraient être présentés et élus aux élections qui auront lieu lors de l'assemblée générale de mai prochain.

Les membres du conseil d'administration de Mission Patrimoine Religieux pour l'année 2010-2011 sont :

Conseil exécutif :

Sœur Pierrette Leclerc, s.a.s.v.,
présidente

Sœur Danielle Dubois, c.n.d.,
vice-présidente

M. Réal Lévêque, p.s.s., trésorier
et secrétaire

Administrateurs

Christine Cheyrou

Murielle Gagnon

Herman Giguère, ptre

Marc-André Gingras, m.s.c.

Sœur Rollande Jacques, s.c.q.

Louise Verdant

PLAN D'ACTION 2010-2011 ET CALENDRIER DES RENCONTRES

Finalement, nous désirons vous informer du plan d'action et de la planification des rencontres du conseil d'administration pour cette année. Outre l'organisation du colloque de 2011, nous planifions:

Plan d'action 2010-2011

Objectifs :

- Poursuivre le travail en patrimoine immatériel;
- Actualiser et/ou concrétiser les 7 objectifs de la corporation;
- Être fidèle à sa mission.

Moyens

- Revoir et réfléchir sur les 7 objectifs de MPR;
- Poursuivre l'engagement des comités :
 - ⇒ Éducation
 - ⇒ Bulletin
 - ⇒ Site web
- Établir des liens avec le Regroupement des Archivistes Religieux (RAR).

Concernant les rencontres du conseil d'administration, elles ont toujours lieu à Drummondville :

10 septembre 2010

Second regard sur le colloque 2010
Planification 2010-2011

5 novembre 2010

Organisation du colloque 2011

Fin janvier 2011

À définir

Fin avril 2011

Derniers préparatifs du colloque et de l'assemblée générale

Fin mai 2011

Colloque et assemblée générale annuelle

AVIS DE DÉCÈS D'UNE PIONNIÈRE DU MUSÉE DES URSULINES DE QUÉBEC

PAR CHRISTINE CHEYROU

Au Monastère des Ursulines de Québec, le 19 octobre 2010, à l'âge de 98 ans, est décédée Sœur Gabrielle Dagnault, o.s.u. (Sr Sainte-Foy).

Pour le milieu muséal, sœur Dagnault est surtout connue comme directrice du Musée des Ursulines de Québec de 1978 à 1993. Détentrice d'un doctorat sur l'esthétique et d'une maîtrise en histoire de l'art sous la direction de Luc Noppen, sœur Dagnault en vertu de cette solide formation est choisie par sa communauté pour veiller aux destinées de son Musée.

Même si le Musée des Ursulines

de Québec existe depuis 1936, c'est grâce à l'impulsion et au dynamisme de sœur Dagnault que le musée devient permanent et accessible au grand public. Il est le premier musée de communauté religieuse de la province à être accrédité le 26 janvier 1979 par le ministère des Affaires culturelles (aujourd'hui ministère de la Culture et des Communications (MCCQ, 1994). Doté d'un budget de fonctionnement, sœur Dagnault installe des expositions thématiques et fait restaurer plusieurs oeuvres d'art majeures de la collection.

Plus largement, sœur Dagnault est

à l'image de ces religieux et religieuses qui ont su créer des musées dans leurs communautés, souvent sans grands moyens, mais toujours avec un sens aigu de leurs responsabilités face à ce patrimoine unique et identitaire qu'est le patrimoine des communautés religieuses du Québec.

Devenus pérennes, ces musées doivent à cette génération de muséologues religieux et à leur dévouement, leur existence et leur légitimité dans le réseau des institutions muséales du Québec et du Canada.

PRÉSENTATION DE LA VISION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

ALLOCUTION PRÉSENTÉE PAR KARINE LAVIOLETTE, CONSEILLÈRE EN PATRIMOINE, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA MUSÉOLOGIE LORS DU COLLOQUE DE LA SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS

Le patrimoine immatériel est un concept en émergence, mais la réalité qu'il désigne n'est pas nouvelle et sa prise en compte au Ministère remonte au-delà des années 1970. Très tôt, le Ministère entreprend une réflexion qui va conduire à la reconnaissance formelle de l'immatériel comme une des composantes essentielles du patrimoine. Le Québec suit depuis longtemps les travaux de l'UNESCO et ses actions sont souvent synchronisées avec celles de l'organisation internationale. Par exemple, au moment où l'UNESCO lance son Programme de proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité à la fin des années 1990, le Ministère avait déjà publié en 1994 un Dossier intitulé *Le patrimoine immatériel, méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions*. Proactif dans le secteur de l'ethnologie et du patrimoine immatériel, le gouvernement du Québec participe en 2002 à une table ronde des ministres de la culture portant sur le patrimoine immatériel à Istanbul. La ministre de l'époque, madame Diane Lemieux, prend position et déclare que : « Les pratiques culturelles traditionnelles sont les premières manifestations de la culture d'une société et qu'elles sont d'importants facteurs d'appartenance et de cohésion sociale, le reflet le plus profond de l'identité collective et un des terrains de la création. » Le gouvernement s'engage alors à prendre les mesures nécessaires pour que le patrimoine

culturel immatériel du Québec soit reconnu et mis en valeur.

Au lendemain de cette déclaration, une des mesures qui sera prise au Ministère pour la connaissance et la valorisation du patrimoine immatériel est un projet d'inventaire. L'inventaire est un préalable à toute démarche d'intervention, que ce soit en termes d'identification, de sauvegarde ou de diffusion. Dès 2004, le Ministère et la Chaire de recherche en patrimoine ethnologique établissent un partenariat pour la conception et à la mise en oeuvre de l'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel du Québec (IREPI), l'année suivant l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Le Québec agit comme un État partie à cette Convention même si le Canada n'est pas signataire. Le gouvernement fédéral considère la définition du patrimoine immatériel et sa portée trop larges.

De son côté, le Québec procède aux inventaires du patrimoine immatériel, ethnologique et religieux : il s'est positionné sur le plan international et il est désormais reconnu pour son expertise et son leadership en matière d'inventaire du patrimoine immatériel. Le Ministère et la Chaire partagent aussi le fruit de leur travail avec des homologues français et belges – dont certains sont ici aujourd'hui – qui ont ensuite élaboré des projets d'inventaire dont les cadres théoriques et méthodologiques ont été définis au Québec.

L'avancement des connaissances

Outre les projets d'inventaire, le Ministère a confié à des ethnologues le mandat d'étudier la valeur patrimoniale de certaines pratiques culturelles traditionnelles. Pour l'avancement des connaissances, des travaux sur les traditions du temps des sucres, le canotage sur glace et la podorythmie ont été déposés au Ministère cette année. Aussi, à la Direction du patrimoine et de la muséologie, il est naturel – comme son nom l'indique – que les professionnels de recherche se penchent sur l'articulation entre patrimoine immatériel et musées. Depuis deux ans, la Direction pilote une étude ethnologique de terrain pour documenter les efforts d'intégration du patrimoine immatériel dans certaines institutions muséales du Québec. Un étudiant à la maîtrise en ethnologie – Marc-André Complaisance – a constitué un dossier documentaire, consulté des représentants institutionnels dans une quinzaine de musées du Québec et déposé un rapport où il se questionne sur le rôle des musées dans la sauvegarde et la transmission du patrimoine immatériel et où il dresse un premier état de situation qui cerne des enjeux et des défis liés à la muséologie de l'immatériel.

Il en ressort que l'on associe souvent « patrimoine immatériel » et « mémoire des objets ». Plusieurs institutions ont une collection d'archives sonores, mais l'enregistrement d'un témoignage qui permet de documenter la dimension ethnologique d'un objet n'est pas, en soi, un élément du patrimoine immatériel. Il est nécessaire de distinguer l'immatériel du patrimoine immatériel. Un écart existe donc entre l'interprétation du concept du patrimoine immatériel en milieu muséal et la définition qu'en propose l'UNESCO.

Par ailleurs, les institutions muséales participent depuis longtemps à la valorisation du patrimoine immatériel par les activités de diffusion qu'elles mettent en place (expositions, démonstrations, animations ou ateliers pratiques), mais elles ont un pouvoir limité pour ce qui est de la transmission de pratiques, d'expressions ou de savoir-faire. La transmission du patrimoine immatériel ne se limite pas seulement à la diffusion de ses manifestations, elle suppose également une adhésion aux valeurs qu'il sous-tend et l'appropriation d'une identité partagée, collective. La transmission est un processus qui requiert du temps et repose sur une relation de confiance, un engagement personnel entre un porteur de tradition et un apprenti. Je pense ici à l'intervention de monsieur Lauréat Moreau du Musée Shaputuan qui expliquait hier que des jeunes en difficulté d'apprentissage dans sa communauté partent deux mois dans la forêt pour reprendre contact avec la nature et acquérir des connaissances. C'est un temps privilégié pour eux, une expérience qui les transforme parfois et qui se fait sur un temps long. Le mi-

lieu muséal n'offre généralement pas un tel contexte de transmission du patrimoine immatériel, mais il est néanmoins un espace privilégié de diffusion de ce patrimoine ou de sensibilisation à ce patrimoine. C'est d'ailleurs sur ce point qu'ont insisté les membres de trois communautés autochtones rencontrés cet été sur le terrain. Marc-André Complaisance est allé au Musée amérindien de Mashteuiatsh (Saguenay-Lac-St-Jean), au Musée des Abénakis (Centre-du-Québec) et au Musée Huron-Wendat (Québec). Il cherchait à savoir si la dynamique est différente en milieu autochtone, si les communautés se sont approprié autrement l'espace muséal, notamment comme lieu de transmission du patrimoine immatériel.

Les musées amérindiens visent d'abord à faire connaître l'histoire et la culture de ceux qu'ils représentent. Ils le font à travers leurs fonctions reconnues de conservation, de diffusion et d'éducation. On observe que les questions d'identité, d'appartenance et de fierté sont centrales dans les musées amérindiens et qu'elles sont au coeur de leur mission culturelle, mais aussi sociale et communautaire. Pour la transmission des éléments de culture que nous appelons « patrimoine immatériel », ils accordent aussi une grande importance à l'authenticité du contexte de transmission (on ne parle pas d'authenticité des pratiques ou des personnes, mais plutôt d'authenticité du contexte).

Bien qu'elle ait été exploratoire, l'expérience de terrain pourrait jeter les bases d'un projet pilote d'inventaire des éléments du patrimoine immatériel des communautés autochtones du Québec. Un projet qui se ferait, bien entendu, en partenariat avec les communautés concer-

nées et les organismes voués à la sauvegarde et à la transmission des éléments du patrimoine immatériel. Des partenariats fructueux pourraient d'ailleurs être établis entre ces organismes et les musées qui veulent intégrer le patrimoine immatériel à leurs activités.

Toute l'énergie que le Ministère investit à l'identification, la documentation et la diffusion du patrimoine immatériel témoigne d'un grand dynamisme, mais le dispositif législatif dont le Québec veut se doter pour la reconnaissance du patrimoine immatériel est, sans contredit, la mesure qui contribue le plus à la notoriété du Québec et de son gouvernement en matière de patrimoine.

Le projet de Loi sur le patrimoine culturel

Le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel du Québec, déposé à l'Assemblée nationale le 18 février 2010, amorce une période d'effervescence pour le Ministère. Alors que la Loi sur les biens culturels porte exclusivement sur la protection du patrimoine mobilier et immobilier, le projet de loi inclut le patrimoine immatériel dans la définition même du patrimoine culturel et propose des mesures pour sa valorisation. Cette inclusion marque une étape importante dans l'évolution du concept de patrimoine au Québec et de son champ d'application. L'approche globale qui prévaut désormais permet d'appréhender le patrimoine comme un tout, composé d'éléments matériels et immatériels qui, bien souvent, sont indissociables.

La nouveauté est emballante et instigatrice du changement. La

prise en compte du patrimoine immatériel n'est toutefois pas assimilable à une mode passagère : elle jouera, par exemple, un rôle déterminant dans l'évolution technologique de la base de données ministérielle PIMIQ (Patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec), notamment parce que ce système intégrera des données sur le patrimoine immatériel et, avec elles, des fichiers audiovisuels. L'ensemble de cette documentation sera ensuite diffusée au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Dans un premier temps, le système accueillera les données colligées dans le cadre des inventaires nationaux dirigés par la Chaire de recherche en patrimoine ethnologique. Ensuite, il fédèrera les données d'autres inventaires du patrimoine immatériel. Certaines municipalités manifestent déjà la volonté de mener de tels inventaires sur leur territoire. Le projet de loi servira donc de levier aux municipalités, puisqu'il propose qu'elles dirigent et contrôlent, à l'instar de la ministre, la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Sans être contraintes à s'y conformer, les municipalités pourront s'inspirer des exemples de bonnes pratiques et des guides que le Ministère leur fournira.

La mise en place des procédures administratives pour l'attribution d'un statut de valorisation du patrimoine immatériel ainsi que l'élaboration du cadre de gestion de ce patrimoine avant l'entrée en vigueur de la loi sont des défis que le Ministère s'apprête à relever. Soucieux d'établir des directives opérationnelles dans la plus grande transparence, le Ministère s'est engagé à rendre accessible aux citoyens l'ensemble des critères d'admissibilité pour la protection du patrimoine culturel. Ceux qui prévaudront pour la désignation d'éléments du patrimoine immatériel respecteront la Convention de l'UNESCO et la réalité du contexte québécois. Certains critères sont précisés dans le projet de loi, mais le Ministère devra faire connaître ses orientations, par exemple quant à la désignation de pratiques religieuses ou de langues en danger. Puisqu'il s'agit d'un nou-

veau champ d'action, une période d'adaptation est inévitable et comprend certains impondérables.

Le renforcement, par la désignation, des éléments du patrimoine immatériel pourrait jouer un rôle déterminant dans la construction des références culturelles et identitaires des Québécois. Mais la désignation institutionnelle – appuyée de lois, de politiques culturelles ou de programmes d'inventaire – n'est pas une fin en soi. Le processus de patrimonialisation s'effectue aussi par appropriation, celle des acteurs sociaux qui participent à la construction, à la conservation et à la transmission du bien commun. Sans l'appropriation par la communauté qui le porte, le reconnaît et le valorise, le patrimoine ne peut être transmis, alors il n'est plus. Souhaitons que tous les efforts consentis au patrimoine immatériel favorise son appropriation par la collectivité et procure à la population québécoise un sentiment de fierté, d'appartenance et de bien-être culturel.

NOUVELLES DU PROJET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL RELIGIEUX

DIFFUSION D'UN REPORTAGE À RADIO-CANADA

C'est avec plaisir que nous vous invitons à regarder l'émission *Second regard* diffusé sur Radio-Canada le 31 octobre prochain. Une équipe de Radio-Canada (télévision) a suivi nos ethnologues sur le terrain et a préparé un reportage sur le travail que nous effectuons avec les communautés religieuses et les paroisses.

Le reportage sera présenté le dimanche 31 octobre à 13h30 sur Radio-Canada (en reprise sur RDI le dimanche à 22h30 et le lundi à 4h40).

Bon visionnement,

Louise Saint-Pierre
Coordonnatrice
Inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec
Chaire de recherche en patrimoine ethnologique
Université Laval
656-2131, poste 13571
louise.st-pierre@hst.ulaval.ca

EXPOSITION VIRTUELLE DE LA GRAINE À L'ASSIETTE

L'exposition virtuelle *De la graine à l'assiette*, utilise la base de données de la Société du patrimoine religieux du diocèse de Saint-Hyacinthe afin de découvrir quelques aspects de son riche contenu. Ce musée virtuel constitué au fil du temps par les communautés et les institutions religieuses du diocèse de Saint-Hyacinthe recèle des trésors insoupçonnés. Pour cette exposition, nous avons choisi d'utiliser des objets en lien avec l'alimentation, élément incontournable de vie quotidienne qui concerne tout le monde.

La Société du patrimoine a conçu cette exposition pour les jeunes du premier et deuxième cycle secondaire, pour les étudiants du Cégep et du Collégial, les adultes de demain. Nous nous adressons à eux pour les faire réfléchir sur les retombées des choix quotidiens liés à l'alimentation, sur les habitudes et leurs conséquences sur la planète, sur la mondialisation, la surproduction et ses effets à grande échelle.

C'est un vaste sujet que nous effleurons le temps d'une visite, mais nous souhaitons semer quelques doutes quant à nos manières de faire et surtout révéler ce que nous faisons bien souvent sans y penser.

C'est un voyage dans le temps, dans l'histoire et dans des contrées parfois lointaines qui déploie des avenues invitant à l'aventure de la connaissance et à la découverte de notre patrimoine.

Cette exposition est le fruit d'un travail d'équipe comprenant Francis Brosseau, étudiant en multimédia au Cégep Édouard-Montpetit, de Jean-David Papa, étudiant en muséologie à l'UQAM et de Suzanne Saint-Amour, directrice de la Société du patrimoine.

Vous pouvez voir cette exposition à l'adresse suivante : www.expositionvirtuelle.prah.org

Pour information : Suzanne Saint-Amour, directrice, 450 261-0593, suzanne@prah.org